



## Harcelement en reunion que faire ?

-----  
Par franck36

bonjour, et merci d avance de vos reponses.

**HARCELEMENT EN REUNION QUE FAIRE ?**

des locataires m ont harceler 15 et 6 jours d ITT / mais le gardien m a agresser et faisait de fausses declarations en leur faveur / deux plaintes classees sans suites contre ce gardien / mais le bailleur refuse d intervenir et protege son employé.....du coup je suis tombé en depression et suis dans un etat de sideration.

lecommissariat refuse d ouvrir une 3e information judiciaire pour impliquer le gardien arguant qu il y a eu deux classements sans suite sur les deux premiere plaintes mais elle ont été "passees par dessus la jambe par l agent de police qui s en occupait"

personne ne me rends justice et je me rends compte que je me suis fait manipulé et roulé pendant 6 ans de location par ce duo maléfique ( gardien locataire)...les locataires me harcelaient dans les couloirs puis le gardien faisait de faux rapports

je ne sais plus vers qui me tourner.....la plainte contre les locataires a été classée sans suite pour INFRACTION INSSUFFISAMMENT CARACTERISEE;

mais le probleme c est la complicité du gardien qui ne st pas pointé , merci a tous

cette histoire ma epuisé et mon etat d abattement et de sideration me porte prejudice , au final , c est moi qui passe pour un affabulateur ...c est un cauchemar ENCOR MERCI

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous multipliez les files, nous avons essayé d'apporter des éléments pour vous aider, mais je doute que nous puissions aller plus loin tant votre cas est particulier.

Changez d'avocat si le vôtre ne vous convient pas.